



---

CHANCELLERIE D'ÉTAT

BUREAU DE LA

COMMUNICATION

---

EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF

## **RUN: signature de la déclaration d'intention de collaboration du projet de région Val-de-Ruz**

La chancellerie d'Etat communique :

Le 23 janvier 2007, par la signature d'une déclaration d'intention de collaboration, les 16 communes du District du Val-de-Ruz, ainsi que la commune de Brot-Dessous, se sont associées au Canton de Neuchâtel afin de construire ensemble les projets d'avenir de ce territoire. Au travers de cette signature et de leur engagement dans le Réseau urbain neuchâtelois (RUN), les communes de Boudevilliers, Cernier, Chézard-St-Martin, Coffrane, Dombresson, Engollon, Fenin-Vilars-Saules, Fontainemelon, Fontaines, Les Geneveys-sur-Coffrane, Les Hauts-Geneveys, Montmollin, Le Pâquier, Savagnier, Valangin, Villiers et Brot Dessous souhaitent assurer le dynamisme et le rayonnement de leur territoire et contribuer ainsi à rendre le canton de Neuchâtel compétitif.

Tous se mobiliseront autour des atouts résidentiels et économiques indéniables des communes concernées pour stimuler le Val-de-Ruz et déboucher sur une action politique permettant l'amélioration de la concertation et des collaborations. Avec le souhait de dépasser les traditionnels découpages institutionnels qui montrent aujourd'hui leurs limites, les partenaires désirent créer de nouvelles alliances entre les communes de la région, entre celles-ci et les trois villes du canton, et entre la région et le canton.

### **Objectif stratégique à atteindre**

C'est ainsi que le projet de territoire a pour objectif stratégique de mettre en place une concertation politique afin de renforcer le Val-de-Ruz en assurant ensemble les prestations nécessaires à son développement et à la qualité de vie qui doit y être maintenue et valorisée. Quatre domaines de travail seront discutés pour atteindre cet objectif: le développement économique et la création d'emploi, l'aménagement du territoire et la conciliation de la protection des qualités naturelles du territoire et la valorisation des activités économiques, le logement et le développement du résidentiel, et enfin la collaboration institutionnelle et les nouvelles formes de concertations intercommunales.

### **Six projets en place depuis les années 2000**

Le RUN est la stratégie de développement du Canton de Neuchâtel proposée par le Conseil d'Etat dans son programme de législature 2002-2005 et 2006-2009. Cette stratégie a pour ambition de mettre en évidence la réalité d'un canton à caractère urbain fort. Elle s'inscrit dans la politique des agglomérations et la nouvelle politique régionale de la Confédération. Elle sera mise en œuvre selon une double perspective :

- Création d'une agglomération urbaine de 120.000 habitants réunissant les villes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle, ainsi que les communes urbaines du littoral, concrétisée par un contrat d'agglomération.<sup>2.</sup>
- Développement des alliances entre les villes et les régions pour renforcer les atouts d'ensemble du canton et faire profiter les régions des dynamiques urbaines et réciproquement.

Depuis les années 2000, le territoire du canton de Neuchâtel a vu se mettre en place six projets. Les plus avancés dans la démarche sont les projets du Réseau des trois villes, de la Communauté urbaine du Littoral (COMUL) et de la Région Val-de-Travers puisque, après plusieurs mois de travail, le contrat se profile pour les mois à venir. A noter que le projet Centre-Jura est lui aussi bien avancé. Quant aux projets de la Communauté urbaine le Locle – La Chaux-de-Fonds et de la Région de l'Entre-Deux-Lacs, les partenaires ont signé leurs déclarations d'intention de collaboration respectivement en 2005 et 2006. Les groupes techniques travaillent maintenant à la définition des thématiques et mesures d'action.

#### **Renseignements complémentaires :**

Réseau urbain neuchâtelois  
Tivoli 5 / Case postale 46  
2003 Neuchâtel  
e-mail : [RUN@ne.ch](mailto:RUN@ne.ch)  
Tél. 032 889 67 99  
Fax 032 889 60 43

Neuchâtel, le 23 janvier 2007